SELARL BASSET-BOUCHET-HANGEL

AVOCATS
508 avenue Hélène BOUCHER
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
Tél. 04 77 36 40 57

CONVENTION

Entre les soussignés :

La SELARL BASSET-BOUCHET-HANGEL, société d'avocats inscrite au Barreau de Saint-Etienne, dont le siège social est situé 508 avenue Hélène Boucher – 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON, représentée par Maître HANGEL avocat associé,

Et

La Ville d'Andrézieux-Bouthéon, Hôtel de Ville Avenue du Parc 42161 Andrézieux Bouthéon, représentée par son maire en exercice, Monsieur François DRIOL agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2026.

Il a été convenu :

1°) La mise en place de permanences de consultations gratuites dispensées par la SELARL BASSET-BOUCHET-HANGEL sans bénéfice d'exclusivité, dans les locaux de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon, lesquels seront mis à disposition gratuitement au profit de l'Avocat.

2°) Ces permanences mensuelles se dérouleront selon un calendrier et plages horaires définis par les parties.

3°) La durée de ces consultations sera de vingt minutes.

Elles auront pour objet, à titre principal, une orientation générale et une information de proximité au profit des personnes ayant à faire face à une convocation en justice, des problèmes juridiques ou administratifs, dans tous les domaines du droit (*droit familial, social, rural, pénal, de la consommation, de la construction*…).

4°) Il a été convenu que les prises de rendez-vous seront assurées gracieusement par le service accueil de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon qui transmettra, quelques jours avant la date de la permanence mensuelle, le tableau des rendez-vous au cabinet d'Avocats par courriel.

5°) La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2027 et sera renouvelable tacitement deux fois.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le ……

Pour la SELARL BASSET-BOUCHET-HANGEL
Emmanuelle HANGEL Avocat Associé

Pour la Ville d'Andrézieux-Bouthéon
Le Maire,
François DRIOL

ANDREZIEUX-BOUTHEON MAIRIE 42160 LOIRE